

# LA NATION

QUOTIDIEN D'INFORMATION EN LIGNE FONDÉ LE 21 FEVRIER 2005

**NEUVIÈME ANNÉE N°984 DU 20 FEVRIER 2014**

1801/2014 : 213<sup>e</sup> ANNÉE DE LA NATION GUADELOUPE

## NOTRE CITATION

«L'avenir est quelque chose qui se surmonte.On ne subit pas l'avenir,  
on le fait » .

**Georges Bernanos**

Le 32<sup>e</sup> numéro de l'année 2014

Nombre de pages : 21 pages

Distribué à 15.100 personnes

**2014**

**ANNÉE DES CHÔMEURS**

**ET DE LA FAMILLE GUADELOUPÉENNE**

**LE 20 FÉVRIER**

**JOURNÉE MONDIALE**

**DE LA JUSTICE SOCIALE**

# LES TITRES

AFFAIRES NATIONALES ET À LA UNE page 3

AFFAIRES MONDIALES page 7

MARCHÉS FINANCIERS MONDIAUX page 16

DROIT, MANAGEMENT, PATRIMOINE page 19

TABLEAU DE BORD GUADELOUPE page 21

# LA NATION

**PUBLICATION DU GROUPE MÉDIA CARAÏBE :**  
22 BIS RUE ALEXANDRE ISAAC POINTE À PITRE GUADELOUPE

## ADMINISTRATION :

Géré par l'association Média Caraïbe.

PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION : **DAVILA JACQUES**

COORDONNATEUR ADMINISTRATIF: **JEAN PAUL ELUTHER**

Abonnement : 0690 40 42 55 ;

Publicité : Régie Caraïbe de publicité 0690 40 42 55 ;

Agence de presse : Média info

## RÉDACTION

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION ET RÉDACTEUR EN CHEF : **ELUTHER JEAN PAUL**

COMITÉ DE RÉDACTION : **José Ayassamy ; Romuald Myriam ; Jacques Davila;**

**Wesley Aminata.**

**SUIVEZ NOUS SUR LE WEB :** <http://guadeloupeconvention.typepad.com/lanation/>

# AFFAIRES NATIONALES

## POLITIQUE

### LA JOURNÉE INTERNATIONALE DE LA JUSTICE SOCIALE

La quête de la justice sociale pour tous est au cœur du programme des nationalistes pour la Guadeloupe. C'est aussi la mission mondiale des Nations Unies en faveur du développement et de la dignité humaine. L'adoption de la Déclaration de l'Organisation internationale du Travail sur la justice sociale pour une mondialisation équitable n'est qu'une illustration récente de l'attachement du système des Nations Unies à la justice sociale. Cette déclaration vise essentiellement à garantir à tous des conditions de vie équitables grâce à l'emploi, à la protection sociale, au dialogue social et au respect des principes et des droits fondamentaux au travail. L'Assemblée générale a proclamé le 20 février, Journée mondiale de la justice sociale. Elle invite tous les États Membres à célébrer cette journée spéciale en menant à l'échelon national des activités concrètes visant à promouvoir les buts et objectifs du Sommet mondial pour le développement social et ceux qu'elle a arrêtés à sa vingt-quatrième session extraordinaire. Les nationalistes guadeloupéens sont des militants de la justice sociale parce que le système colonial français a organisé les inégalités sociales qui sont devenues malgré les déclarations contraires de certains un élément central du système colonial départemental. Avec notamment un chômage touchant près de 30 % de la population active soit approximativement 70 000 de nos compatriotes, des inégalités de revenus favorisées par une loi qui prévoit que les fonctionnaires auront une prime de 40 %, la Guadeloupe est un exemple d'inégalités et d'injustice sociale. Espérons que cette journée mondiale fera prendre conscience de la profondeur de ce mal dans notre pays.

### LES PRIX BAISSENT EN FRANCE EN JANVIER

Les prix à la consommation ont baissé de 0,6% en janvier par rapport à décembre, selon des chiffres publiés par l'Insee ce jeudi. Elle est peut-être saisonnière, mais la baisse des prix en janvier peut susciter des inquiétudes. Au mois de janvier, l'indice des prix à la consommation a chuté de 0,6% par rapport à décembre selon l'Institut national de la statistique et des études économiques. L'indice hors tabac recule également de 0,6% sur la même période et augmente de 0,5% en glissement annuel. Certes, cette dernière attribue essentiellement ce recul aux "soldes d'hiver à l'origine de la forte baisse des prix des produits manufacturés à laquelle s'ajoute le repli saisonnier des tarifs des services liés au tourisme". Par ailleurs, au cours du mois dernier, "l'augmentation des prix du tabac (+2,1% en moyenne ; +5,6% sur un an), les changements des taux de TVA et les hausses saisonnières des tarifs de certains services n'ont pas compensé ces baisses temporaires de prix", commente l'Insee. Ainsi, corrigé des variations saisonnières, l'indice est stable en janvier. Toutefois, l'an dernier, à la même période, l'indice des prix avait également chuté, tout comme en avril, juillet, septembre et octobre. Au total, l'an dernier, l'inflation est restée très faible, à 0,7%. Un niveau similaire à celui du reste de la zone euro. Surtout, en cas de poursuite de la baisse des prix, la France, tout comme certains de ses partenaires européens, risque de connaître un la spirale de déflation où les salaires en baisse pèseraient sur la reprise de la croissance.

### CRÉDIT AGRICOLE SUPERSTAR EN 2013

Les résultats du groupe Crédit agricole sont revenus dans le vert en 2013, au prix d'un grand ménage dans ses activités . Les années se suivent et ne se ressemblent pas, pour le Crédit agricole. Le groupe bancaire a publié, le 19 février, un bénéfice net de 5,1 milliards d'euros, au titre de l'exercice 2013, contre une perte nette de 3,7 milliards en 2012. Un an après l'annonce de cette perte colossale, liée à la moins-value essuyée sur la cession de la filiale grecque Emporiki ainsi qu'à d'importantes dépréciations d'actifs, la banque verte s'affirme comme le meilleur élève du secteur bancaire français. Ses rivales BNP Paribas et Société générale avaient en

effet dévoilé, la semaine dernière, des bénéfices respectifs de 4,8 milliards et de 2,2 milliards d'euros "seulement." "Les résultats sont bons, je n'ai pas pu dire cela tous les ans", s'est réjoui Jean-Paul Chifflet, le directeur général de CASA, la structure cotée en Bourse du groupe. Cette dernière a dégagé un bénéfice net de 2,5 milliards d'euros, contre une perte historique de 6,5 milliards en 2012. Un retour dans le vert qui amène CASA à proposer à ses actionnaires, pour la première fois depuis deux ans, un dividende, de 0,35 euro par action, soit 35% du bénéfice net. Cette performance, le groupe Crédit agricole - qui comprend CASA et les Caisses régionales - l'a d'abord obtenue au prix d'un grand ménage de printemps, en finalisant la cession d'Emporiki, mais également celles d'activités non prioritaires, comme les courtiers Cheuvreux et CLSA, ainsi que la banque espagnole Bankinter. Un recentrage qui se poursuit aujourd'hui avec la vente des activités du Crédit agricole en Bulgarie et des filiales scandinaves de Crédit agricole Consumer Finance (crédit à la consommation). Ensuite, le groupe a bénéficié d'une bonne tenue de son activité, malgré la morosité de la conjoncture économique, avec un produit net bancaire (PNB, l'équivalent du chiffre d'affaires) en hausse de 1,6%, à 31,2 milliards d'euros. Enfin, le groupe Crédit agricole a vu ses charges d'exploitation baisser de 1,6%, l'an dernier, grâce, notamment, aux 351 millions d'euros d'économies réalisées dans le cadre du plan "Must", un montant supérieur à l'objectif initial de 320 millions. Le groupe est par ailleurs "dans les clous" de Bâle III, la nouvelle réglementation relative au renforcement des fonds propres des banques, avec un ratio de fonds propres durs de 11,2 % à la fin 2013, un niveau plus élevé que ceux de BNP Paribas (10,3%) et de la Société générale (10%) à la même date. Jean-Paul Chifflet a été en revanche peu disert sur les perspectives du groupe, réservant ses commentaires au 20 mars, date à laquelle le Crédit agricole dévoilera son plan stratégique pour le moyen terme. Le directeur général a cependant réaffirmé sa volonté de faire du Crédit agricole "le numéro un de la banque universelle de proximité en Europe d'ici à 2020, tant en nombre d'agences et de clients qu'en termes de PNB." Et a indiqué que "le réseau d'agences bancaires ferait l'objet d'une réflexion approfondie à moyen terme, afin de l'adapter à (l'essor de) la banque digitale."

## LA CFDT DÉNONCE

Selon la CFDT, « les personnels civils de la Gendarmerie sont traités comme des délinquants, des repris de justice ». Le syndicat entend se mobiliser . Depuis le 1er janvier 2014 les personnels civils de la Gendarmerie de la Guadeloupe ont perdu tous leurs droits au sein de cette institution. Leur seul crime est de refuser que leurs droits soient bafoués et de ne pas accepter d'entrer dans l'illégalité. La Gendarmerie de la Guadeloupe a décidé d'ignorer le code du travail et les arrêtés d'application qui s'y réfèrent. Cette dernière estime que les personnels Guadeloupéens n'ont pas droit aux résolutions du Ministère de l'Intérieur alors que tous les personnels de France et de Navarre en bénéficient. Il faut savoir que ces personnels civils avaient osé dénoncer les carences et surtout une volonté de la Gendarmerie à ne pas appliquer les directives ministérielles. Cette institution qui a pour but premier de faire appliquer la loi se rebelle à toutes directives de son autorité de tutelle. Malgré les redressements subis, elle persiste et signe en voulant museler les personnels. Pour autant, alors que nous pensions avoir tout vu, après les nombreuses pressions, les intimidations, harcèlements, humiliations, aujourd'hui voici qu'arrive la prise du travail avec pointage à quatre reprises chaque jour au poste de police. Les personnels civils sont traités comme des délinquants, des repris de justice. Que devons-nous encore supporter ? Le 18 février 2014 en visioconférence une énième fois nous avons dénoncé toutes les malversations de la Gendarmerie de Guadeloupe :

- entrave aux droits des représentants élus du CHSCT,
- entrave aux droits du secrétaire du CHSCT,
- entrave aux droits de vote,
- entrave aux droits de congé,
- entrave aux droits du CHSCT.

Pour toutes ces raisons et toutes les menaces de saisie sur salaire, de sanctions disciplinaires faites par le COMGEND Guadeloupe et par la Direction de la Gendarmerie Nationale, les personnels civils se mobiliseront le jeudi 20 février 2014. Un préavis court depuis le 3 février 2014 ».

**RUBRIQUE PRÉPARÉE PAR JEAN PAUL ELUTHER**

### LA JOURNÉE INTERNATIONALE DE LA JUSTICE SOCIALE

À l'occasion de la Journée mondiale de la justice sociale, le Secrétaire général des Nations Unies, Ban Ki-moon, a rappelé jeudi que le fossé qui sépare les plus pauvres des plus riches est profond et ne cesse de s'élargir dans le monde entier. Ce phénomène se produit tout aussi bien à l'échelle interétatique qu'au sein même des États, y compris parmi les plus prospères. « Le lieu de naissance et de résidence, le sexe et l'appartenance ethnique sont des circonstances qui ne devraient jamais dicter le niveau de revenu ni faire obstacle à la possibilité de suivre un enseignement de qualité, de bénéficier de soins de santé de base, d'obtenir un emploi décent, d'occuper un logement satisfaisant, d'avoir accès à l'eau potable, de participer à la vie politique ou de vivre sans craindre de subir des menaces ou des violences physiques », a souligné M. Ban dans son message pour la Journée. Selon lui, les violents conflits qui secouent de nombreuses régions du monde sont souvent liés à des inégalités et des discriminations profondément enracinées et à une pauvreté endémique. « Pourtant, l'inégalité n'a rien d'une fatalité. Notre but à tous devrait être de lever cet obstacle redoutable au développement et à la dignité humaine en prenant des mesures concrètes », a indiqué le Secrétaire général. « L'expérience nous montre que la croissance économique ne suffit pas. Nous devons faire davantage pour permettre aux personnes de s'épanouir dans un emploi décent, pour leur offrir un filet de protection sociale et pour faire en sorte que les pauvres et les marginalisés se fassent entendre ». Dans son message, le Président de l'Assemblée générale, John Ashe, a expliqué que la justice sociale était une composante importante des objectifs de développement pour la période après 2015. « Nous devons répondre aux besoins et tirer parti des capacités de tous les membres de notre famille mondiale, et en particulier des femmes, des jeunes, des populations autochtones, des personnes âgées, des handicapés, des pauvres et des populations marginalisées », a souligné M. Ashe. De son côté le Directeur général de l'Organisation internationale du travail (OIT), Guy Ryder, a appelé les décideurs «

à élaborer des politiques qui servent l'ambition d'une véritable relance socio-économique à l'échelle mondiale et d'un programme de développement pour l'après-2015 qui permette à tous d'échapper à la pauvreté.» « Aujourd'hui, une génération entière de jeunes doit faire face à un avenir plus incertain et moins prospère que celui qu'ont connu leurs parents. Nombre d'entre eux se trouvent déjà dans des situations si désespérées qu'ils ne pourraient guère tomber plus bas », a dit M. Ryder. « C'est une réalité qu'aucun décideur ne peut ignorer ». Même avant que la crise financière mondiale n'éclate en 2008, la moitié des habitants du globe vivaient sous le seuil de pauvreté fixé à deux dollars des Etats-Unis par jour, des millions souffraient de la faim et bien trop peu avaient la chance d'accéder à un emploi décent.« Six années de reprise économique atone et des mesures inadaptées ont fait des millions d'autres laissés-pour-compte, qui se sont retrouvés sans emploi alors que les prix des aliments et des services ne cessaient d'augmenter. En conséquence, nous devons faire face à une crise sociale profonde, qui se double d'une crise de la justice sociale », a affirmé le chef de l'OIT. Actuellement, le 1% des plus riches de la planète contrôlent 40% des richesses du monde, tandis que la moitié la plus pauvre de l'humanité ne contrôle guère plus de 1% des richesses. Les mesures de protection sociale sont, selon M. Ryder, des éléments essentiels des politiques à mettre en œuvre. Les pays disposant de systèmes de sécurité sociale efficaces sont parvenus, par des transferts sociaux, à diminuer de plus de la moitié leur taux de pauvreté et ont considérablement réduit les inégalités. « Comme on a pu aussi le constater depuis 2008, les pays dotés de tels systèmes ont su trouver une réponse plus rapide et plus efficace à la crise », a déclaré M. Ryder.

## **AMÉRIQUE, CARAÏBE**

### **DISCUSSION DU CONSEIL PERMANENT DE L'OEA AUTOUR DE LA DÉCISION DE LA COUR SUPRÊME DE LA DOMINICANIE**

Suite à la demande formulée par la mission permanente de St-Vincent-et-les-Grenadines à l'OEA au nom de la CARICOM, le Conseil permanent de l'Organisation des Etats américains a discuté des observations préliminaires de mission de la CIDH en République dominicaine. En effet, une délégation de la Commission interaméricaine des droits de l'homme a mené une investigation en terre dominicaine du 2 au 5 décembre 2013. Dans le rapport



présenté à l'OEA mercredi, la CIDH a fait état de la situation alarmante qui prévaut de l'autre côté de la frontière. « La Commission interaméricaine a reçu pendant sa visite des informations préoccupantes concernant de graves atteintes aux droits à la nationalité, à l'identité, à l'égalité devant la loi et à la non-discrimination. La violation du droit à la nationalité, que la Commission avait observée lors de sa dernière visite qui a eu lieu en 1997, se poursuit, et la situation s'est aggravée en raison de l'arrêt 168/13 de la Cour constitutionnelle», peut-on lire dans le rapport de la commission. La Commission estime que l'arrêt de la Cour constitutionnelle entraîne une privation arbitraire de la nationalité. Cette décision a un effet discriminatoire, étant donné qu'elle touche principalement les Dominicains d'ascendance haïtienne; qu'elle les prive de la nationalité de façon rétroactive; et qu'elle rend apatrides les personnes qui ne sont considérées comme des ressortissants par aucun Etat, aux termes de sa législation ».« Nombre de personnes touchées par l'arrêt 168/13 de la Cour constitutionnelle sont des personnes qui sont nées en République dominicaine et qui précédemment ont été reconnues par l'Etat comme étant de nationalité dominicaine, au moyen de l'établissement par les institutions de l'Etat d'un document faisant foi. Ces personnes ont des liens étroits avec la République dominicaine: elles ont payé des impôts et créé de la richesse, elles ont contribué à la sécurité sociale, elles ont été élevées et instruites dans le pays et elles y ont établi leur cellule familiale. Dans leurs témoignages devant la CIDH, elles ont déclaré avoir un profond sentiment d'identité dominicaine. Comme l'a dit un jeune à Santo Domingo: "je suis né sous le drapeau dominicain et je n'en connais aucun autre". La visite des experts de la CIDH en territoire dominicain les a permis de découvrir que le niveau de discrimination à laquelle font face les fils des immigrants est très élevé. « La Commission fait observer que la décision 168-13 ne touche pas seulement un nombre élevé de personnes nées en République dominicaine, mais porte aussi atteinte de façon disproportionnée à des personnes déjà sujettes à de multiples formes de discrimination, en particulier fondées sur la race et la pauvreté. Sur ce point, dans son analyse de la situation en République dominicaine en avril 2013 en cours, le Comité pour l'élimination de la discrimination raciale a mentionné trois aspects particulièrement pertinents: la persistance du racisme structurel et de la discrimination fondée sur la couleur et l'origine nationale; le lien entre la pauvreté et le racisme en général; et la "négation

ferme” par l’État de l’existence d’une discrimination raciale, qui constitue un obstacle important à l’exécution de ses obligations internationales ». Les commissaires de la CIDH se sont aussi rendus dans les bateyes où la situation est de plus en plus alarmante. « La CIDH a visité plusieurs bateyes dans divers endroits du pays et a constaté les conditions de pauvreté, d’exclusion et de discrimination dans lesquelles vivent leurs habitants. La pauvreté touche de façon disproportionnée les personnes d’ascendance haïtienne et cela est en rapport avec les obstacles auxquels elles se heurtent pour obtenir leurs documents d’identité ». Mis à part les cas de discrimination raciale, la CIDH a reçu des témoignages concernant de nombreux actes d’agression perpétrés contre les immigrants, les journalistes et les défenseurs des droits de l’homme depuis la publication de l’arrêt 168-13. « La publication de la décision 168/13 de la Cour constitutionnelle de la République dominicaine du 23 septembre 2013 a suscité dans le pays des réactions défavorables. En particulier, elle a créé un climat hostile à l’encontre des personnes qui ont critiqué cette décision et ont défendu le droit à la nationalité dominicaine des personnes concernées. Selon une information reçue par la Commission interaméricaine, les propos adressés à des journalistes, intellectuels, avocats, hommes politiques, défenseurs des droits de la personne et personnages publics qui ont critiqué cette décision ont atteint des niveaux d’agressivité alarmants. Ces personnes ont été qualifiées de “traîtres à la patrie” et ont fait l’objet de graves menaces sur les réseaux sociaux, de commentaires dans les journaux en ligne et de consignes lors de protestations et de manifestations appelant à donner la “mort aux traîtres”. La Commission interaméricaine se déclare préoccupée par les menaces et propos calomnieux proférés à l’encontre des personnes qui ont exprimé des critiques sur la décision en question ». Ces révélations faites par la CIDH au Conseil permanent de l’OEA n’ont pas laissé indifférents les représentants de plusieurs pays. La plupart des intervenants ont sévèrement critiqué la démarche de la république voisine et la pressent à revenir sur la décision discriminatoire de la Cour constitutionnelle. Plus impressionnantes étaient les déclarations de la représentante de St Vincent-et-les-Grenadine, Celia A Prince, qui a appelé les Etats membres de l’OEA à éviter « que le continent ne devienne la partie du monde comptant le plus d’apatrides ». L’ambassadrice Celia A Prince, qui avait demandé à l’OEA de diligenter une enquête sur le terrain a insisté sur le caractère discriminatoire de l’arrêt de la Cour constitutionnelle

dominicaine :

« La situation qui prévaut actuellement en République dominicaine est loin d'être un dossier bilatéral, concernant uniquement Haïti et la République dominicaine. Cela concerne tous les pays du continent dans la mesure où ça concerne la violation des droits de l'homme », a soutenu le représentant de la Jamaïque, Stephen Charles Vasciannie. Face à ces vives critiques, la représentante de la République dominicaine est montée au créneau pour défendre son pays, rappelant à la salle qu'un processus de dialogue est enclenché entre Haïti et son pays. « Il n'y aura aucune déportation de personnes détenant la citoyenneté dominicaine ». L'Etat dominicain prend les dispositions pour régulariser les étrangers présents sur son territoire », a martelé Mayerlyn Cordero Díaz.

## RUBRIQUE PRÉPARÉE PAR JACQUES DAVILA

### MARCHÉS FINANCIERS MONDIAUX

#### ASIE

Les Bourses asiatiques pointent dans le rouge ce matin, après une nouvelle chute de l'activité en Chine et un message moins accommodant en provenance de la Réserve fédérale américaine. A Tokyo, l'indice Nikkei a chuté de 2,15% à la clôture, plombé par un rebond du yen et l'annonce d'un déficit commercial record en janvier au Japon. A Hong Kong, l'indice Hang Seng perd 1,3% en séance, tandis que le Shanghai composite résiste mieux (+0,03%). De son côté, Taiwan et Séoul reculent de 0,6% et Sydney reste proche de l'équilibre (+0,08%) de même que Singapour (-0,03%). Enfin, à Bombay, l'indice BSE Sensex lâche 0,4%. En Chine, l'indice Flash PMI manufacturier de HSBC/Markit est tombé au plus bas depuis 7 mois, à 48,3 en février contre 49,5 en janvier, un chiffre inférieur à 50 indiquant une contraction de l'activité. C'est le deuxième mois consécutif de contraction observé par l'enquête HSBC/Markit, qui recueille le sentiment des dirigeants d'entreprises d'Etat et privées chinoises, y compris les PME. La matinée a aussi été marquée par la publication au Japon d'un déficit commercial record en janvier, lié à un bond des importations (+25%) en raison de la forte demande énergétique. Les exportations ont de leur côté progressé de 9,5%, ce qui n'a pas suffi à compenser la hausse de la

facture énergétique de l'archipel, qui paie l'arrêt de ses centrales nucléaires depuis la catastrophe de Fukushima. En matière de politique monétaire, les investisseurs ont pris connaissance hier des Minutes de la Fed, qui ont montré un ton légèrement moins accommodant de la part de la banque centrale américaine .

## ÉTATS UNIS

Wall Street a terminé nettement dans le vert jeudi, choisissant de se concentrer sur les chiffres positifs concernant l'activité aux Etats-Unis parmi une salve d'indicateurs dans l'ensemble mitigés: le Dow Jones a gagné 0,58% et le Nasdaq 0,70%. Selon des résultats définitifs, le Dow Jones Industrial Average a avancé de 92,67 points à 16.133,23 points et le Nasdaq, à dominante technologique, de 29,59 points à 4.267,55 points. L'indice élargi S&P 500 s'est adjugé 0,60% (+11,03 points) à 1.839,78 points. Après un début de séance hésitant, le marché a peu à peu gagné de la vigueur. Les indices ont "ignoré des données économiques décevantes en provenance du Japon et de Chine" pour trouver du soutien auprès de "l'accélération inattendue de l'activité manufacturière (en février aux Etats-Unis, selon le cabinet Markit) et l'augmentation de l'indice composite des indicateurs économiques américains", ont souligné les analystes de Charles Schwab. Ces données "convainquent le marché que nous nous dirigeons vers une croissance plus forte et que l'accès de faiblesse actuel (de certains autres indicateurs) est avant tout lié à la météo", a relevé Peter Cardillo de Rockwell Global Capital. Le léger recul des inscriptions hebdomadaires au chômage pour la semaine close le 15 février, conforme aux attentes, est aussi un signe positif selon Peter Cardillo. "Ce n'est pas un gros chiffre mais cela pourrait indiquer que le pire en ce qui concerne les conséquences liées au mauvais temps est bientôt derrière nous". Ces chiffres ont permis de reléguer au second plan la baisse surprise de l'activité manufacturière de Philadelphie en février ou la progression moins forte qu'attendu en janvier des prix à la consommation.

## EUROPE

Les Bourses européennes ont terminé dans le désordre, tandis que l'euro perdait du terrain face au dollar pour la deuxième séance d'affilée, les investisseurs jouant la prudence après la publication d'indicateurs positifs aux Etats-Unis, mais témoignant de la fragilité

de la reprise en Europe et en Chine. L'accélération attendue de la croissance de l'activité dans la zone euro n'a pas eu lieu au mois de février et les entreprises ont baissé leurs prix dans l'espoir d'augmenter le volume de leurs ventes, ce qui pourrait raviver les craintes d'une spirale déflationniste. La baisse de l'indice PMI flash manufacturier chinois à son plus bas niveau en sept mois a pesé sur l'indice des ressources naturelles, qui a perdu 1,07%, la plus forte baisse sectorielle en Europe. Les marchés ont toutefois réduit voire effacé leurs pertes en cours d'après-midi après l'annonce d'une accélération de la croissance industrielle aux Etats-Unis à son rythme le plus rapide en près de quatre ans. À Paris, le CAC 40 a fini en hausse de 0,33% à 4.355,49 points, soutenu par de bons résultats. Le Footsie britannique a pris 0,24% mais le Dax allemand a perdu 0,43%, L'indice EuroStoxx 50 a été stable (+0,03%) et le FTSEurofirst 300 a cédé 0,1%. "Les indicateurs économiques sont mitigés. Les investisseurs se mettent en retrait et attendent d'avoir une meilleure visibilité sur l'économie mondiale avant de revenir pour pousser les marchés plus haut", dit Francois Savary, responsable de l'investissement de la banque suisse Reyl.

## CHANGE

Sur les marchés de devises ce midi, la monnaie unique européenne se tassait de nouveau contre sa contrepartie américaine tout en s'accrochant à la barre symbolique des 1,37 dollar. A cette heure, l'euro perd 0,28% à 1,3696 dollar, non sans avoir, ce matin, marqué un sommet à 1,3763. Selon RTFX, les craintes liées à un ralentissement mondial ont refait leur apparition. 'Le sentiment des marchés mondiaux s'assombrit au vu de données économiques en berne', ajoute-t-on chez Monex Capital, qui pointe en particulier une chute plus forte que prévu de l'indice PMI manufacturier de la Chine, dans sa version HSBC Markit. Cet indicateur a fléchi à 48,3 en février contre 49,5 en janvier. La composante emploi subit la plus forte baisse, retrouvant son plus bas niveau depuis 2009 commente un spécialiste. Un signal inquiétant pour la 2e économie mondiale, qui est aussi la première parmi les pays émergents. Chez FXCM, on explique l'affaire en détail : il y a un débat entre les chiffres proposés par l'agence gouvernementale chinoise et ceux de HSBC Markit, les deux organismes fournissant leur propre mesure de l'indice PMI. En données HSBC Markit, le chiffre de février constitue le niveau un plus bas en sept mois, et il est aussi inférieur à des attentes déjà très basses, rappelle FXCM, qui ajoute : les

chiffres officiels reculent aussi, mais se maintiennent au-dessus du niveau des 50, la tendance est cependant baissière. Ce qui suscite une certaine hésitation de la part des opérateurs. Pour ne rien arranger, ajoute-t-on chez Aurel BGC, le FMI a exprimé des craintes quant à la marche de l'économie mondiale dont il estime la croissance 'irrégulière et fragile'. Que retenir de la publication, hier soir, du compte-rendu (les fameuses 'minutes') du dernier comité de politique monétaire de la Réserve fédérale américaine ? Que l'unité du 'board' n'est plus de mise, comme l'illustrent les analystes d'Aurel BGC : 'les dissensions entre ses membres sont importantes et, dernière le discours 'colombes' de Mme Yellen, se cachent des positions plus extrêmes entre quelques 'faucons' - qui voudraient voulant même remonter les taux directeurs dans un futur proche (dès le milieu de cette année !) - et ceux qui évoquent la possibilité d'une pause dans le tapering si la récente dégradation des indicateurs économiques se confirmait'. Bref, le ton 'colombe' qui dominait précédemment semble donc faire place à un flou auquel les 'faucons' ne sont pas étrangers. A propos des récentes déceptions statistiques américaines, les cambistes de Société Générale continuent de les attribuer en majeure partie à la rigueur exceptionnelle des conditions climatiques en Amérique du Nord. Tout ce que nous pouvons faire pour l'instant, c'est attendre que le printemps arrive', estiment-ils. Reste que l'incertitude ne peut qu'en sortir renforcée.

## **MATIÈRES PREMIÈRES**

Les prix du pétrole new-yorkais se sont repliés jeudi à New York, dans un marché surpris par la baisse moins forte que prévu des stocks de produits distillés aux Etats-Unis malgré un hiver rigoureux et déçu par un indicateur chinois. Le baril de light sweet crude (WTI) pour livraison en mars, dont c'était le dernier jour de cotation, a perdu 39 cents, à 102,92 dollars, sur le New York Mercantile Exchange (Nymex). A Londres, le baril de Brent de la mer du Nord pour livraison en avril a fini à 110,30 dollars sur l'Intercontinental Exchange (ICE), en baisse de 17 cents par rapport à la clôture de mercredi. Le rapport du département américain de l'Energie (DoE) sur les réserves de pétrole aux Etats-Unis, considéré comme un bon baromètre de la demande du premier consommateur de brut au monde, s'est avéré assez baissier, a commenté John Kilduff, de Again Capital. En effet, si les stocks de brut ont progressé un peu moins fortement que prévu au

cours de la semaine achevée le 14 février aux Etats-Unis, d'un million de barils seulement contre des attentes d'une hausse presque double, les réserves de produits distillés ont enregistré un recul six fois moins prononcé que prévu, de 300.000 barils. Outre le gazole, ces stocks incluent le fioul de chauffage et sont très surveillés alors que les Etats-Unis connaissent cette année un hiver particulièrement rigoureux. D'autre part, la hausse moins prononcée que prévu de la demande en produits distillés, de 4,4% en glissement annuel, et la baisse de la demande en essence, de 1,1%, ont été accueillies fr

## RUBRIQUE PRÉPARÉE PAR LA RÉDACTION

### **MANAGEMENT, PATRIMOINE, DROIT**

#### **TRANSMISSION DU PATRIMOINE PRIVÉ DE SON VIVANT**

Les lois de finances successives ont alourdi la fiscalité de la transmission : réduction des abattements, délai de reprise allongé, disparition des réductions liées à l'âge (sauf cas particulier du dispositif Dutreil)... Il nous semble, donc, intéressant de rappeler les principales stratégies pour initier, de son vivant, la transmission d'un patrimoine privé. Au préalable, il faudra évaluer le patrimoine nécessaire pour maintenir son cadre de vie (immobilier de jouissance et son mobilier, véhicules...) et pour faire face à ses besoins de revenus futurs et à un éventuel accident de la vie (invalidité, décès, dépendance, séparation, chômage...). Si vous vivez en couple et souhaitez protéger votre compagne, partenaire ou conjoint, il faudra procéder au même exercice. Ceci permet, ensuite, de déterminer le patrimoine qu'il est envisageable de transmettre, par exemple, à ses enfants.

1. Donation simple ou donation-partage, avec ou sans démembrement, avec ou sans charges

a. Quels actifs donner ?

Il existe des stratégies liées à la transmission d'actifs bénéficiant d'une exonération totale ou partielle (monuments historiques, bois & forêts, biens loués via un bail à long terme, parts de Gfa, entreprises dans le cadre d'un Pacte Dutreil...)... cependant, malgré

le moindre coût de ce type de transmissions, ces actifs sont réservés à des investisseurs avisés. Il est, dans un premier temps, préférable de se concentrer, essentiellement, sur des actifs classiques : immobilier de jouissance, immobilier de rendement (en direct ou dans une Sci ou Scpi...), contrats de capitalisation et titres (en direct ou dans une Société Civile de Portefeuille)... et, pour une transmission par décès, contrats d'assurance-vie. Ceci sera mis en place selon votre existant et vos objectifs en lien avec votre conseiller en gestion de patrimoine.

b. Quelle(s) donation(s) privilégier ?

La donation-partage est l'acte notarié par lequel le donateur donne et partage de son vivant, immédiatement et irrévocablement, tout ou partie de ses biens présents, entre ses héritiers présomptifs (un droit de 2,5% est exigible si le partage est différé). Ce type de donation est recommandé car il gèle la valeur des biens au jour de la donation (il n'y a pas de rapport au jour du décès). Il faut s'intéresser à la donation avec réserve d'usufruit (par exemple de la résidence secondaire, d'un contrat de capitalisation, d'immobilier de rendement...) qui permet de conserver la jouissance du bien tout en minorant le coût de la transmission en tenant compte du barème établi par l'article 669 du CGI. Vous pouvez, également, instaurer un usufruit successif au bénéfice du survivant si vous êtes mariés/pacsés. L'extinction de l'usufruit ne donne ouverture à aucun impôt ou taxe : au décès du dernier usufruitier, les enfants recueillent la pleine-proprieté du bien sans taxation. La donation avec réserve d'usage et d'habitation nous semble moins opportune car ses droits étant évalués à 60% de la valeur de l'usufruit, la donation serait plus coûteuse.

Il existe, également, des donations avec charges. La donation avec clause suspensive entraîne un transfert de propriété à la réalisation de la condition (exemple : je te donne le bien si tu as ton diplôme de médecin dans 5 ans). La donation avec clause résolutoire entraîne un transfert immédiat remis en cause si la condition n'est plus respectée. Il est, également, possible d'insérer une clause interdisant d'aliéner, d'hypothéquer, de nantir... mais, aussi, une clause obligeant d'employer ou réemployer... ce qui peut vous intéresser en cas de donation démembrée, par exemple, d'une résidence secondaire afin d'obliger, en cas de vente (éventuellement, décidée par le seul usufruitier), que les enfants



nus propriétaires réemploient leur part dans un nouveau bien. La donation à terme est une donation actuelle et certaine de biens présents, dont le donateur diffère simplement la date de la délivrance (mais les droits sont dus sans attendre). La libéralité (donation ou testament) graduelle impose à la personne gratifiée (donataire ou légataire) l'obligation de conserver sa vie durant les biens reçus, et de les transmettre à sa propre mort à une seconde personne d'ores et déjà désignée par le disposant. A contrario, la libéralité résiduelle impose à la personne gratifiée l'obligation de transmettre à sa propre mort, à une seconde personne désignée par le disposant, ce qu'il restera des biens donnés.

### c. Coût de la donation

Hormis les exonérations et abattements spécifiques vus précédemment, la masse taxable est diminuée d'un abattement dépendant du lien familial : par exemple, 100 000€ de parent à enfant, 31 865€ de grand-parent à petit-enfant ou 80 724€ entre conjoints ou pacsés... avec rappel fiscal pour les donations consenties il y a moins de 15 ans (cf Bofip correspondant). Pour bénéficier de deux abattements et d'un barème plus progressif, il faut que les biens soient communs (et non propres à l'un sauf exceptions), c'est pourquoi, préalablement, certains peuvent adopter le régime de communauté universelle. Au-delà de ces montants, le barème qui s'applique en ligne directe, est codifié à l'article 777 du CGI. Fiscalement, si le donateur déclare prendre les droits de donation à sa charge, il n'y a pas lieu d'ajouter à la valeur des biens donnés le montant de ces frais et droits. A noter que vous pouvez solliciter un contrôle de la donation (et de la succession) par l'administration.

## 2. Cas particulier de la donation transgénérationnelle

Une personne peut faire la distribution et le partage de ses biens en faveur de descendants de degrés différents. Il est donc possible de « sauter » une génération : on parle alors de donation-partage transgénérationnelle. Elle n'est permise qu'à un ascendant et que si la génération intermédiaire y donne son consentement, puisque vos descendants vont être allotés « à votre place ». Fiscalement, la taxation a lieu d'après la parenté entre donateur et donataire tant pour l'application de l'abattement que du tarif. En cas d'incorporation dans la donation-partage d'un bien donné, il y a

moins de 15 ans, à l'enfant (par exemple, vous), avec réattribution à son descendant (les petits-enfants, vos enfants), les droits acquittés lors de la donation en votre faveur seront imputés sur les droits dus lors de la nouvelle donation-partage. Si la donation-partage intervient plus de 15 ans après la donation initiale, alors les droits de donation ne sont pas dus à ce titre mais cette opération est soumise au droit de partage. Dans le même esprit, une renonciation à héritage « au profit de ses enfants » est envisageable (voire un cantonnement du conjoint gratifié d'une libéralité du défunt époux).

### 3. Cas particulier de la donation de la nue-propiété d'un terrain et construction

Les constructions réalisées par l'usufruitier sur un bien démembre ont fait l'objet de plusieurs contentieux avec l'administration quant à la qualification de travaux de démolition, reconstruction, agrandissement, construction d'une piscine et aménagement du terrain. La Cour de Cassation, dans un arrêt de 2012, a débouté l'administration qui désirait voir reconnaître une créance de l'usufruitier sur le nu-propiétaire. La Cour a rejeté cette position aux motifs que les dépenses d'amélioration sont des dépenses d'entretien (par opposition aux dépenses de grosses réparations) et donc exclusivement à la charge de l'usufruitier et que selon le deuxième alinéa de l'article 599 du Code civil « à la cessation de l'usufruit, l'usufruitier ne peut jamais réclamer d'indemnité pour les améliorations qu'il a faites. » Attention, cependant, l'administration pourrait contester l'opération au titre : • de la procédure d'abus de droit en l'absence de tout intérêt pour l'usufruitier de réaliser ces améliorations, • et surtout de l'abandon d'usufruit taxable aux droits de donation.

### 4. Présent d'usage et don manuel

Le présent d'usage est celui qui est donné à l'occasion d'évènements familiaux ou d'une occasion particulière. Il porte sur de faibles montants et doit être proportionnel à l'état de fortune du donateur, apprécié au cas par cas. Ils échappent aux droits de donation. Le don manuel consiste à remettre, de la main à la main, un objet, une somme d'argent voire des valeurs mobilières... il n'est pas obligatoire de le révéler à l'administration fiscale mais en cas de révélation (déclaration, décès du donateur), le don manuel sera taxé.

## 5. Recours à la société civile

La société civile permet, bien souvent, de séparer patrimoine privé et patrimoine professionnel, d'éviter les situations d'indivision ou, encore, de contourner les règles d'un régime matrimonial ou les relations entre concubins ou pacsés. Elle peut être utilisée, également, pour la transmission familiale car elle offre une réelle souplesse dans la rédaction de ses statuts permettant de dissocier la détention des parts (transmise aux enfants, en démembrement ou pas) tout en laissant, avec quelques parts, le pouvoir au(x) parent(s) gérant(s). Intérêt accru en présence de mineurs ou majeurs incapables. Le cas échéant, elle peut offrir une décote pour liquidité réduite. Cas particulier : la question s'est posée de savoir si une série de mise en réserves votées par l'usufruitier constituait une donation indirecte, qualification rejetée par la Cour de cassation qui a estimé, qu'avant l'attribution, l'usufruitier n'avait pas le droit sur les bénéficiaires et qu'il ne pouvait donc consentir aucune donation au nu-propriétaire.

6. Et aussi, en présence d'enfants majeurs : donation d'usufruit temporaire, prêt familial, caution d'un emprunt / d'une location, pension alimentaire, logement gratuit, paiement des études...

## RUBRIQUE PRÉPARÉE PAR MYRIAM ROMUALD

# TABLEAU DE BORD

### LE SMIC

Le montant du SMIC horaire brut est fixé, à partir du 1er janvier 2014 à 9,53 euros de l'heure. Avec cette hausse, le salaire minimum passe à 1445,38 euros bruts mensuels pour 35 heures. Avec la prise en compte de l'accord BINO le salaire minimum est **différent**

### INDICE DU COÛT DE LA CONSTRUCTION

Au 3e trimestre 2012, l'indice des loyers commerciaux est à 108,17 points et augmente de 2,72% sur un an.

Au 3e trimestre 2012, l'indice du coût de la construction est à 1648 points et augmente de 1,48% sur un an.

## POPULATION

POPULATION 2012: 404 635 habitants

## OFFRE

PIB 2012 : **8033** dont 34 % de PIB non marchand ( 2 732 )

IMPORTATIONS 2012: **2686**

RESSOURCES TOTALES : 10 719

## DEMANDE

CONSOMMATION 2012: 8 467 ( **4895** ménage et **3572** administration )

INVESTISSEMENT 2012 : **1419**

EXPORTATIONS 2012 : **808**

DEMANDE TOTALE : 10 719

## PRIX

NOVEMBRE 2013 : 0,7 % % sur un mois ; 0,0 % sur un an

## EMPLOI , CHÔMAGE

DEMANDEURS D'EMPLOI ( A B C ) En décembre 2013:67 800 ( +2,3% sur un an ).

OFFRES D'EMPLOI en décembre 2013 : 1 150 ( 12,7 sur un an).

EMPLOI MARCHAND au 30 septembre 2012 : 49,8 (dont 8,5 industrie , 7,5 construction, 33,8 service marchand )

EMPLOI NON MARCHAND EN 2010 : 48577 dont 36 282 fonctionnaires ( état 15212, collectivités locales 15 729 , santé 5341).

## ENTREPRISES CRÉÉS

NOMBRE D'ENTREPRISES CRÉÉES en 2012 : **5 004 (-10,9 %)**

RUBRIQUE PRÉPARÉE PAR L'OBSERVATOIRE ÉCONOMIQUE CARAÏBE

[http://guadeloupeconvention.typepad.com/observatoire\\_economique\\_c/](http://guadeloupeconvention.typepad.com/observatoire_economique_c/)

**AIDEZ NOUS  
À DIFFUSER LA NATION**

"